

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-576897

SGA 35

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

9864

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ASSABBANE

SA LATI

Date de naissance :

22.10.1972

Adresse :

lot 48299 EL DOUTHAOUAKIL
PAR BOUATTA CASA

Tél. :

0666823156

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdellah BELLOAB
SPECIALISTE
Enfant - Nourrisson - Nouveau Né
11, Rue Abou Hassan Askaï - Casa
Tel: 05 22 86 32 62 - GSM: 06 61 42 45 88

Date de consultation :

01/01/2020

Nom et prénom du malade :

ASSABBANE YOUSSEF

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

consultation - crise

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je n'ai pas pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 16.10.2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 06 2020	S	1	250 -	INP : 091018555 DR. Abdellah BEJUAS SPECIALIST Enfant - Né - Gynéco 11 Rue ABDEL HAFIZ El khalifa Casablanca - Maroc
03 06 2020	S	1	500 -	DR. Abdellah BEJUAS SPECIALIST Enfant - Né - Gynéco 11 Rue ABDEL HAFIZ El khalifa Casablanca - Maroc

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES HABOUS EST. 1977 P. Jounia 73, Bld. Jouni, 17 Rue 05 23 88 11 11 B 05 23 88 11 11 C 05 23 88 11 11	1-10-2020	34,60
	03/10/2020	12,00 DA

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

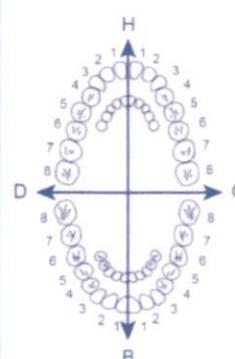
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H	
25533412	21433552	
00000000	00000000	
D	00000000	G
35533411	11433553	

[Création, remont, adjonction]



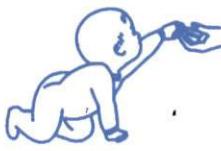
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdellah BELGAS

- Pédiatre

*Spécialiste des Maladies de l'Enfant,
Nourrisson et Nouveau-Né*



الدكتور عبد الله بالڭازم

طبيب الأطفال

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

Casablanca, le

03.10.2020

الدار البيضاء، في

Enfant ASSABBANE Youssouf

Age : 10 ans 1 mois

Poids : 31,00 Kg

1 BRUFEN SIROP

Donner 1 cuillère-mesure 3 fois par jour pendant 2 à 3 jours

١٢٥٢

F PUR SUSPENSION BUVABLE

Donner une dose de 2 ml 2 fois par jour pendant 4 mois.

Dr Abdellah BELGAS

Sa nafi-aventis Maroc
Roulte de Rabat - P.T.
Ain seba Casablanca
Tetraxin Inj 100 mg 1 dose
P.P.V : 134,00 DH
E 116001 C8072

Dr. Abdellah BELGAS

SPECIALISTE

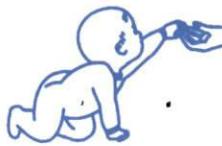
Enfant - Nourrisson - Nouveau Né
11, Rue Abou Hassan Askari - Casa
TEL: 05 22 86 32 62 - GSM : 06 61 42 45 88



Docteur Abdellah BELGAS

✓ Pédiatre

Spécialiste des Maladies de l'Enfant,
Nourrisson et Nouveau-Né



الدكتور عبد الله بالڭاثم

طبيب الأطفال

إختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

Casablanca, le

01.10.2020

الدار البيضاء، في

Enfant ASSABBANE Youssouf

Age : 10 ans 1 mois

Poids : 31,00 Kg

TETRAXIM VACCIN

PHARMACIE DES HABOU
MESFIQI Mounia
73, Bd. Victor Hugo
Tél.: 05.22.44.32.62 Casablanca

Dr Abdellah BELGAS
Dr. Abdellah BELGAS

SPECIALISTE

Enfant - Nourrisson - Nouveau Né
11, Rue Abou Hassan Askari - Casa
TEL: 05 22 86 32 62 - GSM: 06 61 42 45 88

Fpur doit être secoué vigoureusement pendant 30 secondes avant chaque administration. La suspension correctement mélangée est de couleur gris foncé.

Fpur à conserver dans un endroit sec à une température inférieure à 25 °C.



Tenir hors de la portée des enfants.

Utiliser dans les 90 jours suivants l'ouverture.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament

Respecter les Apports Journaliers Recommandés

Demander conseil à votre médecin ou pharmacien

Ingrédients :

Fer élémentaire, Huile MCT
(Extrait d'huile de noix de coco) et arôme

2 ml

Fpur®

Fer élémentaire

Suspension buvable

Flacon de 100 ml

Fe Fer élémentaire

+ Extrait de noix de coco

ALTHÉA

Fpur est une suspension orale à base de fer élémentaire. Il se caractérise par :

- Une teneur élevée en fer dépassant 98%.
- Une biodisponibilité très élevée à hauteur de 69%.

Fpur est conçu pour les nourrissons, les enfants et les adultes, y compris les femmes enceintes.

FDA U.S. FOOD & DRUG ADMINISTRATION

* Certificat de sécurité GRAS de la FDA

PPC : 120.00 Dhs

N° d'enregistrement DA20191904427DMP/20UCAv1

Informations importantes sur le produit :

Ingrédients	Flacon de 100 ml
Valeur énergétique	793 kcal
MCT (huile noix de coco)	95,5 g
Glucides, Incl : Sucres	0 g
Protéines	0 g
Sel	<0,01 g
Fer	2000 mg

Administration et dosage : Faciles et précis

0,1 ml = 2 mg

Fabricant :

Curtis Health Caps Sp. z o.o.
ul. Batorowska 52, Wysogotowo,
62-081 Przemierowo,
Pologne

Importé par :

ALTHEA, SA
76, Allée des Casuarinas
Ain Sebaâ 20580
Casablanca